

## GDS

### Introduction d'un bovin : la règle a changé

La prise de sang d'un bovin doit, depuis le 1<sup>er</sup> décembre, être réalisée entre 15 à 30 jours après l'introduction.

La France s'engage dans un programme d'éradication de la maladie IBR. Un nouvel arrêté ministériel renforce la surveillance des cheptels à risque et vise à limiter les contaminations dans le circuit commercial. Les nouvelles mesures sont appliquées localement depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Désormais la prise de sang d'introduction d'un bovin devra être réalisée entre 15 et 30 jours après son arrivée. Cette règle s'applique quel que soit l'âge de l'animal, sa provenance et le motif d'arrivée dans l'élevage (achat, pension...). L'isolement des animaux jusqu'à réception des résultats reste primordial en terme de prévention sanitaire.

#### Pourquoi un tel changement ?

Le constat a été fait que la plupart des nouvelles contaminations provenaient de l'introduction d'animaux infectés et qui s'étaient contaminés lors du transit.

Or il faut en général plus de 15 jours de séroconversion pour que le test IBR détecte les anticorps liés à une nouvelle infection.

Si l'on fait l'hypothèse d'une possible contamination au dernier moment lors du transit, cette nouvelle règle qui décale la période de réalisation de la prise de sang va



permettre de détecter au mieux cette éventuelle contamination récente de l'animal introduit. Mais l'isolement du bovin introduit reste bien sur impératif !

Pour certains élevages et si le transport est direct, sans rupture de charge depuis un cheptel indemne, il est possible de bénéficier d'une dérogation au dépistage de l'IBR, en remplissant un formulaire co-signé par les éleveurs de départ et d'arrivée (demande à adresser en amont au GDS). Mais attention : toute demande de dérogation au dépistage de l'IBR comporte une part de risque. Et l'animal introduit doit être dépisté en BVD s'il n'est pas déjà garanti Non IPI.

## Écho du terrain

### Le Ceta de Mouthe accueille le Geda 2000 dans le cadre d'une visite d'exploitation

Mardi dernier, dans le cadre de la visite d'exploitation du Gaec de la Route à Entre-les-Fourgs, les membres du Ceta de Mouthe présents ont accueilli une dizaine de membres du Geda 2000, pour une matinée d'échanges et de convivialité.

La matinée a ainsi débuté par une présentation de l'historique de l'exploitation et de sa structure actuelle, en abordant tour à tour les postes main d'œuvre, parcellaire, gestion des surfaces en herbe, Les visiteurs ont ensuite pu visiter la ferme et passer en revue logement des vaches laitières, installation de traite et nurserie. Moment convivial riche en échanges, cette visite était également l'occasion pour le Ceta de Mouthe de présenter

aux membres du Geda 2000 la formation « recherche de la vache économique » de quatre journées réalisée cette année, et au cours de laquelle étaient notamment intervenus Philippe Maitre et Antoine Rimbault de l'OS Montbéliarde, mais aussi Erwan Le Roux, éleveur breton aux pratiques de sélection innovantes.

Trois visiteurs sénégalais en visite dans la région à l'occasion de la réunion du réseau Afdi (Agriculteurs Français et Déve-

loppement International) se sont également joints au groupe, et ont ainsi pu profiter de la matinée pour échanger avec les éleveurs présents.

La prochaine rencontre des éleveurs du Ceta de Mouthe est prévue en février, avec une formation pratique d'une journée sur le thème de la soudure, qui aura lieu au lycée agricole de Levier.

**Aurore Guy,**  
Chambre interdépartementale d'agriculture 25-90



■ Une première rencontre inter-Ceta réussie !

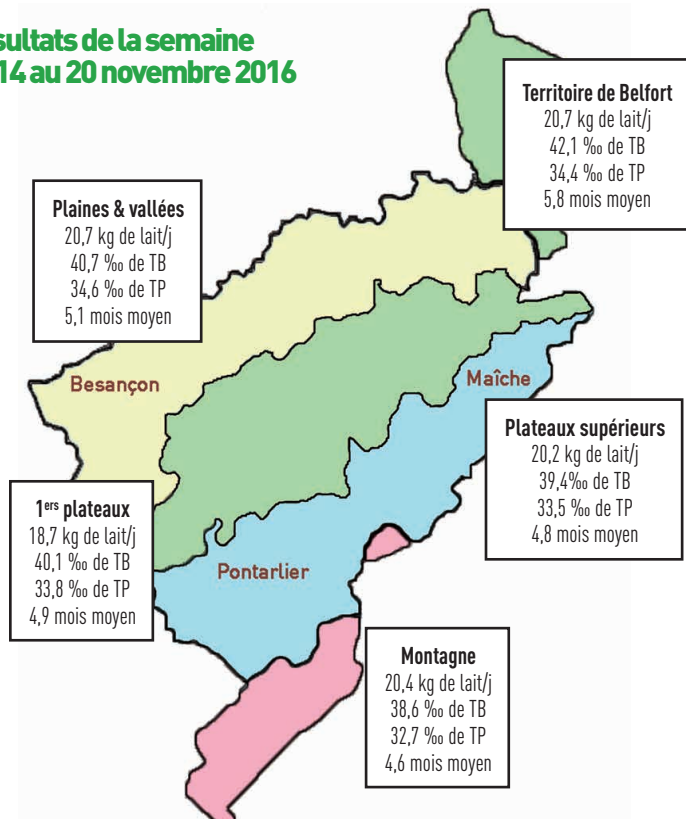
## Flash qualité lait

### Tableau du potentiel exprimé

Potentiel exprimé	août	septembre	octobre
2015	7 820	7 760	7 425
2016	7 340	7 165	6 905

Le potentiel moyen est très inférieur à celui de l'année dernière.

### Résultats de la semaine du 14 au 20 novembre 2016



Conseil : N'hésitez pas à tondre la ligne de dos des veaux.

## Se former avec l'AIF

### Savoir reconnaître et agir contre les campagnols

Certaines zones de notre département sont confrontées constamment depuis très longtemps aux dégâts occasionnés par les campagnols. Les pertes économiques en année de pullulation sont très lourdes. À défaut de s'en débarrasser, il faudrait au moins contrôler ces populations.

La lutte contre le campagnol est une vieille histoire, avec un grand virage à la fin des années 90. Traiter en période de pullulation ne sert quasiment à rien, et peut s'avérer néfaste pour l'environnement, notamment la faune sauvage prédatrice des campagnols, il faut donc traiter quand les populations de campagnols sont encore faibles.

Mais les manifestations de l'existence des campagnols quand leur population est faible sont peu évidentes, et demandent de la part de l'agriculteur une vigilance accrue et des visites ré-

gulières de ses parcelles à risque. Il faut en effet être capable d'affecter chaque taupinière à son occupant : taupe, campagnol des champs, campagnol terrestre.

Et ensuite, pour lutter efficacement, il faut connaître la biologie et l'habitat des campagnols, et le rôle de la taupe dans la dispersion des campagnols. En effet pourquoi creuser ses propres galeries quand il est possible d'occuper celles creusées par les taupes. Il se peut donc qu'il y ait déjà beaucoup de campagnols dans une parcelle alors que l'on pense

qu'il y a seulement des taupes. Et quand on connaît la vitesse de reproduction des campagnols, plusieurs fois supérieure à celle des taupes (1 couple de campagnols = 100 individus au bout d'une année), chacun conclura aisément que plus on entame la lutte tôt, plus on a de chances de contenir la pullulation. Ou, dit autrement, si l'on n'entame pas la lutte assez tôt, alors que l'on soupçonne à peine sa présence, on a toutes les chances de se faire déborder.

Et qui dit lutte, dit diverses possibilités dans le contenu de la « boîte à outils » avec notamment les luttes alternatives ou indirectes (haies, labour...) et directes avec notamment la bromadiolone (y compris les traitements à basse densité).

Celle-ci ne s'utilise pas n'importe comment ni par n'importe qui. Et c'est l'objet de la formation que nous vous proposons, car les appâts à base de bromadiolone ne sont délivrés qu'aux agriculteurs formés aux bonnes pratiques d'utilisation.

La formation d'une journée aura lieu le 15 décembre, à Valdahon, et sera animée par Maryline Fontanier de la Fredon.

